



Procédure inscription GROUPES

La Ville de La Roche-sur-Yon et le prestataire SPORTIPS vous proposent trois modes d'inscription pour les groupes constitués **de 10 personnes et plus** afin de s'adapter aux besoins des coureurs, clubs, entreprises, établissements scolaires, etc.

Voici ci-dessous les trois cas possibles :

>>> Cas n°1 – Inscription d'un groupe avec validation immédiate (si épreuves gratuites) ou paiement immédiat par Carte Bancaire (CB) par le responsable :

Profil concerné : club, entreprise ou groupe souhaitant valider ou payer l'ensemble des inscriptions par CB à la fin de la commande.

1. Le responsable du groupe se rend sur la page d'inscription classique de la course sur <https://larochesurion.fr/labicentenaire-inscription/>
2. En bas du module d'inscription, il clique sur « **INSCRIRE UN GROUPE** »
3. Il renseigne ses informations en tant que **responsable du groupe**
4. Il inscrit l'ensemble des coureurs en complétant leurs données personnelles qu'il aura préalablement récoltées (*choix de l'épreuve (+ choix du sas de niveau sportif pour la course adultes chronométrée), nom, prénom, date de naissance, mail, téléphone, code postal, ville, numéro licence ou Parcours Prévention Santé, personne contact en cas d'urgence, etc.*)
5. Il valide les inscriptions (si épreuves gratuites) ou règle la totalité des inscriptions **par carte bancaire**

■ Avantage majeur

Si le responsable se connecte à son **compte personnel SPORTIPS** :

- Les données des coureurs qu'il a inscrit sont conservées
 - Il pourra les retrouver et les inscrire facilement lors de prochaines courses ou éditions
- Idéal pour les **clubs FFA**, entraîneurs ou responsables d'équipes.

>>> Cas n°2 – Inscription des coureurs sans validation immédiate ou paiement immédiat (validation ou paiement groupé ultérieur) :

Profil concerné : club, entreprise ou groupe souhaitant payer plus tard (CB)

1. Le responsable du groupe contacte **la Ville de La Roche-sur-Yon via l'adresse mail labicentenaire@larochesuryon.fr** et précise les infos suivantes de son espace groupe à créer) :
 - Nom du groupe (par exemple nom entreprises, clubs, associations, établissements scolaires, groupes constitués, etc.)
 - Nom/ prénom du responsable de groupe
 - Téléphone et mail contact du responsable de groupe
 - Nombre de personnes à inscrire
 - Si inscription à la marche et course disco (payante), est-ce que le responsable de groupe règlera par CB les inscriptions ? Ou chaque participant règlera sa propre inscription ?
2. La Ville de la Roche-sur-Yon fournit un **lien de suivi de groupe**
3. Le responsable diffuse ce lien à ses participants
4. Chaque coureur :
 - Utilise le lien pour s'inscrire gratuitement
 - Rejoint automatiquement le groupe en utilisant ce lien

Fonctionnement et responsabilités

- Chaque participant gère **sa propre inscription et ses infos**
- Chaque participant reçoit **sa confirmation individuelle**
- Il peut modifier ses informations à tout moment
- Le responsable du groupe doit contrôler :
 - Le nombre de coureurs inscrits sur son groupe
 - L'identité des participants

Responsabilité du lien

Ni la Ville de la Roche-sur-Yon ni SPORTIPS ne peuvent être tenus responsables :

- D'une mauvaise diffusion du lien au sein d'un groupe
- D'une utilisation par des personnes non autorisées suite à une diffusion frauduleuse au sein du groupe.

Païement

- La Ville de la Roche-sur-Yon définit **préalablement** avec le responsable de groupe :
 - Le **nombre maximum d'inscriptions** autorisées via le lien afin de sécuriser l'utilisation
 - Le **mode de paiement final** (de préférence CB)
- Paiement CB :
 - Un **lien de paiement** est envoyé au responsable du groupe par SPORTIPS.fr
 - Une facture globale est réglée pour l'ensemble du groupe par le responsable du groupe

>>> Cas n°3 – Inscription de groupe avec paiement individuel des coureurs :

Profil concerné : club, entreprise ou groupe souhaitant identifier ses coureurs, sans paiement groupé.

➔ Procédure identique au **cas n°3**, à une différence près :

- Chaque participant reçoit le lien de groupe de son responsable, lui permettant de rejoindre le groupe, et **paye individuellement** son inscription à la fin de la saisie de ses informations personnelles.
 - **Aucun paiement** n'est demandé au responsable du groupe, mais il devra néanmoins contrôler l'identité de ces coureurs rattachés à son groupe.
- Permet une identification claire des coureurs tout en gardant une gestion individuelle.

>>> CHALLENGES DU NOMBRE D'INSCRITS :

Comme à chaque édition de la Bicentenaire, la Ville de la Roche-sur-Yon propose **trois challenges à destination des entreprises, des clubs sportifs et des établissements scolaires / universitaires**. Les trois premiers en nombre d'inscriptions à la Bicentenaire (toutes épreuves confondues) de chaque challenge **recevront une distinction** ! La remise des récompenses aura lieu dimanche 12 avril matin sur la grande scène.

- ➔ Pour rappel, chaque participant a la possibilité de s'inscrire en se rattachant à une entreprise, un club sportif ou un établissement scolaire ou universitaire. **Cette info (facultative) est à préciser dans le formulaire d'inscription (rubrique : « Challenge du nombre d'inscrits »).**